

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ZYN GUAVA SPICE 11mg

Code UFI

8DA0-K0FK-Y001-NP8W

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Utilisation par les consommateurs

Utilisations déconseillées

Toutes les autres utilisations qui ne sont pas décrites dans la partie Utilisations identifiées sont déconseillées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité produite par

Fournisseur

Swedish Match North Europe AB

Adresse

Maria Skolgata 83

118 85 Stockholm

Suède

Téléphone

+46 10 13 93 000

Courriel

customerservice@swedishmatch.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse 145

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

Mentions de danger

H302, H319

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.en cas de mal-aise.

P501.1 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Informations complémentaires

Contient de la nicotine.

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.3 Autres dangers

Le produit ne remplit pas les critères de substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou de substance très persistante et très bioaccumulable (vPvB) selon à l'annexe XIII de REACH.

Le mélange ne contient pas de composants considérés des perturbateurs endocriniens conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations supérieures ou égales à 0,1%.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
Cellulose	9004-34-6 232-674-9 - -	30 - 50%	-	- - -		OEL (LV, CH, UK, HR, BS, FR, ID, IE, ES)
Glycérol	56-81-5 200-289-5 01-2119471987- 18 -	5 - 10%	-	- - -		OEL (DE, FI, FR, SK, CH, UK, PL, HR, BS, CZ, GR, ES, SL)
nicotine	54-11-5 200-193-3 01-2120066934- 47 614-001-00-4	<1,66%	Acute Tox. 2 - oral, Acute Tox. 2 - dermal, Acute Tox. 2 - inhala- tion, Aquatic Chronic 2	H300, H310, H330, H411 - -		ATE, inhal- ation= 0,19 mg/l ATE, dermal= 70 mg/kg bw ATE, oral= 5mg/kg bw

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Par mesure de précaution, faites boire un verre d'eau à la personne concernée si elle est totalement consciente. Appelez un médecin en cas de symptômes.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Contact avec la peau

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitez les symptômes. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Dioxyde de carbone , Poudre , Jet d'eau pulvérisée , mousse résistante à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés

Pour des raisons de sécurité, n'utilisez pas d'extincteurs à eau à jet puissant, car ils pourraient propager et prolonger le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peuvent se dégager en cas d'incendie: Dioxyde de carbone , Monoxyde de carbone , Oxydes d'azote (NOx) , Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil de protection respiratoire autonome Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter la formation de poussière.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Recueillir le produit répandu.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez tout rejet dans les eaux usées, les eaux de surface, les eaux souterraines et le sol. En cas de rejet dans les cours d'eau ou le réseau d'assainissement, les autorités compétentes doivent être informées. Contactez les services d'urgence en cas de rejets importants.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Hygiène

Veillez à une bonne santé au travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservez hors de portée des enfants et loin des aliments. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aluminium Matériel adéquat pour récipients/installations: Polyéthylène

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation par les consommateurs Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Limites nationales d'exposition professionnelle

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs lim- ites de moy- enne d'exposi- tion ppm / mg/m³	Valeurs lim- ites à court terme ppm / mg/m³	Source	Remarque	Année
Cellulose	9004-34-6 232-674-9	- / 3 /	- / - /	SUVA		-
Glycérol	56-81-5 200-289-5	- / 50 /	- / 100 /	SUVA	SSc	-
nicotine	54-11-5 200-193-3	0,07 / 0,5 /	0,14 / 1 /	SUVA	H	-
nicotine (EU)	54-11-5 200-193-3	- / 0,5 /	- / - /	Commission Directive 2006/15/EC of 7 Febru- ary 2006 establishing a second list of indicative occupational exposure limit values in imple- mentation of Council Dir- ective 98/24/EC and amend- ing Direct- ives 91/322/EEC and 2000/39/EC	Skin	-

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	33 mg/m³	Consommateurs	Locaux
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	56 mg/m³	Employés	Locaux
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	229 mg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine	DNEL	Chronique (long	31,3 µg/m³	Employés	Sys-

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
(54-11-5/200-193-3)		terme) Inhalation			témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	8,6 mg/m³	Employés	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	4,43 µg/kg pc/jour	Employés	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	840 µg/kg pc/jour	Employés	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	200 µg/cm²	Employés	Locaux
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	5,56 µg/m³	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	6,4 mg/m³	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	1,597 µg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	1,1 mg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Cutanée	100 µg/cm²	Consommateurs	Locaux
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	6,4 µg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques
nicotine (54-11-5/200-193-3)	DNEL	Aiguë (court terme) Orale	76,7 µg/kg pc/jour	Consommateurs	Sys- témiques

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Eau potable	0,885 mg/l
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Eau de mer	0,0885 mg/l
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Intermittent releases (marine water)	0,85 mg/l
Glycérol (56-81-5/200-289-5)	PNEC	Sédiment (eau potable)	3,3 mg/kg
Glycérol	PNEC	Intermittent releases (marine water)	0,33 mg/kg

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
(56-81-5/200-289-5)			
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Eau potable	400 ng/L
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Rejets intermittents (eau douce)	30 µg/l
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Eau de mer	40 ng/L
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Intermittent releases (marine water)	3 µg/l
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Station d'épuration	2,7 mg/l
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Sédiment (eau potable)	650 ng/kg tpl
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	65 ng/kg tpl
nicotine (54-11-5/200-193-3)	PNEC	Sol	321 ng/kg tpl

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune action n'est nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.

Protection des yeux / du visage

Dans le cas d'une utilisation du produit final par le consommateur, les lunettes de protection ne sont normalement pas nécessaires.

Protection des mains

Dans le cas d'une utilisation du produit final par le consommateur, les gants de protection ne sont normalement pas nécessaires.

Autres protections de la peau

Dans le cas d'une utilisation du produit final par le consommateur, aucun vêtement de protection n'est normalement nécessaire.

Protection respiratoire

Dans le cas d'une utilisation du produit final par le consommateur, aucune protection respiratoire n'est normalement nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le rejet dans les eaux usées, les eaux de surface ou les eaux souterraines n'est pas autorisé. En cas de rejet involontaire dans les cours d'eau ou le réseau d'assainissement, reportez-vous à la partie 6. Reportez-vous à la partie 13 pour obtenir de plus amples informations sur les déchets.

Autres

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Granulés

Couleur

blanc

Odeur

Baies sombres/la menthe

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Point de fusion / congélation

Aucune information disponible.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Sans objet. Le mélange est solide.

Inflammabilité

Difficilement combustible.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Aucune information disponible.

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Température d'auto-allumage

Aucune information disponible.

Température de dégradation

Aucune substance autoréactive

pH

8,3 - 9

Viscosité cinématique

Sans objet. Le mélange est solide.

Viscosité, dynamique

Sans objet. Le mélange est solide.

Solubilité

Donnée non disponible

Hydrosolubilité

partiellement soluble

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

Coefficient de partage n-octanol / eau

non applicable

Pression de vapeur

Sans objet. Le mélange est solide.

Densité et/ou densité relative

Donnée non disponible

Densité relative

Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative

Sans objet. Le mélange est solide.

Taux d'évaporation

Sans objet. Le mélange est solide.

Propriétés des particules

Taille des particules Valeur médiane (µm) : d50 164µm

Méthode : tamisage

9.2 Autres informations

Taux d'humidité : 10-20%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Autres indications relatives aux conditions de stockage: cf. sous-rubrique 7.2

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : agent oxydant puissant , agents réducteurs puissants , base forte , Acide fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

En fonction des propriétés des composants, le mélange est classé dans la catégorie suivante: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 .

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Remarques
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	ATE	5 mg/kg bw	par voie orale	-	Classification (légale) harmonisée.
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	ATE	70 mg/kg bw	dermique	Lapin	Classification (légale) harmonisée.
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	ATE	0,19 mg/l	Inhalation (poussières/brouillard)	Rat	Classification (légale) harmonisée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En fonction des propriétés des composants, le mélange est classé dans la catégorie suivante: Eye Irrit. 2

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun des ingrédients n'est classé comme mutagène.

Cancérogénicité

Aucun des ingrédients n'est classé cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Aucun des ingrédients n'est classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de composants considérés des perturbateurs endocriniens conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations supérieures ou égales à 0,1%.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	CL50:	4 mg/l	96 heure(s)

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	CL50:	11 mg/l	72 heure(s)

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition
nicotine 54-11-5 / 200-193-3	CL50:	0,24 mg/l	48 heure(s)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de composants considérés des perturbateurs endocriniens conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des concentrations supérieures ou égales à 0,1%.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

HP 6 - Toxicité aiguë

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Autres

Ne rejetez pas le produit dans les égouts. Ne laissez pas pénétrer dans le sol.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

non applicable

Classe ADR/RID

non applicable

14.4 Groupe d'emballage

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

non applicable

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

Polluant marin IMDG

non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments del'OMI

non applicable

Autres

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) no 1907/2006 (REACH)

Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III] . Contient de la nicotine. Catégories Séveso/substances dangereuses: H2 - TOXICITÉ AIGUË, quantité seuil (niveau inférieur): 50 tonnes/(niveau supérieur): 200 tonnes

Règlement (UE) No 649/2012 du Parlement européen et du conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Réglementations nationales

813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances etles préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim)

832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA)

Valeurs limites sur le lieu de travail Valeurs MAK/BAT actuelles (publiées par la SUVA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'a été établi pour le mélange ou ses composants. Aucun scénario d'exposition n'est nécessaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Version 1

Abréviations

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (et ses modifications)

ZYN GUAVA SPICE 11mg

ATE: Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

DNEL: Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet). Le niveau d'exposition en dessous duquel aucun effet néfaste n'est prévu.

EC50: concentration avec effet. Concentration ayant un certain effet observé ou mesuré sur 50% des organismes testés dans un délai donné.

LC50: concentration létale. Concentration létale pour 50% des organismes testés dans un délai donné.

LD50: dose létale. Dose létale pour 50 % des organismes testés dans un délai donné.

OEL: Limite d'exposition professionnelle

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet). Concentration dont l'effet prévu est nul. Elle est définie comme la concentration de la substance en dessous de laquelle aucun effet nocif n'est attendu dans l'environnement concerné.

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques).

SCL: Specific concentration limit (limite de concentration spécifique).

UFI: Identifiant unique de formulation

UVCB: Substance of unknown or variable composition, complex reaction products or biological material (substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques).

vPvB: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques). Une substance vPvB répond aux critères de la partie 2, Annexe XIII de REACH.

Méthodes d'évaluation pour la classification

Méthode de calcul

Signification des phrases

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Acute Tox. 2 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 2

Acute Tox. 2 - dermal - Toxicité aiguë, par voie cutanée, catégorie de danger 2

Acute Tox. 2 - inhalation - Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie de danger 2

Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Autres

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est établie conformément à l'article 31 et à l'annexe II du règlement (n° CE) 1907/2006 REACH. L'objectif de son contenu consiste à fournir les mesures de sécurité appropriées lors de la manipulation de la substance. Le destinataire de cette fiche de données de sécurité est responsable de transmettre les informations. L'employeur informe les employés concernés des risques pour la santé et des risques d'accident liés aux substances chimiques dangereuses qui peuvent se produire sur le lieu de travail et de la manière dont il est possible d'éviter ces risques. L'employeur doit s'assurer que les employés concernés comprennent ces informations.